

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LUNDI, LE 5 NOVEMBRE 2018 À 19H30 AU CENTRE CULTUREL MUNICIPAL SITUÉ AU 624, RUE NOTRE-DAME, 2^E ÉTAGE À SAINT-CHRYSOSTOME.

Formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles Dagenais, les membres suivants sont présents :

Madame la conseillère Colette Jaquet, district #1
Monsieur le conseiller Marc Roy, district #2
Monsieur le conseiller Steve Laberge, district # 3
Monsieur le conseiller Richard Pommerville, district #4 est absent.
Madame la conseillère Mélissa St-Jean, district #5
Monsieur le conseiller Mario Henderson, district #6

Madame Céline Ouimet, g.m.a., directrice générale/secrétaire-trésorière est présente et rédige le procès-verbal.

OUVERTURE ET CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

2018-11-335

I. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'OUVRIER la séance régulière à 19H32 le quorum étant respecté.

ADOPTÉ

2018-11-336

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour tel en y ajoutant les points suivants :

- Fixer date rencontre Phase IV
- Demande CPTAQ / Lot 5 483 569
- Fondation gazebo, taux horaire
- Lettre d'appui projet d'art collectif
- Compteur d'eau à vendre
- Dossier 211, rang de la Rivière noire sud

ADOPTÉ

2018-11-337

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{ER} ET 22 OCTOBRE 2018

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPROUVER les procès-verbaux du 1^{er} et 22 octobre 2018 tels que rédigés.

ADOPTÉ

2018-11-338

4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPROUVER le paiement des comptes du mois selon ce qui suit :

- Liste des comptes à payer au 5 novembre : 138 928.19 \$;
- Liste des paiements émis entre 2 et 31 octobre 2018 : 32 127.64 \$;
- Liste des salaires émis durant cette période : 32 527.30 \$

Les présentes listes sont déposées aux archives sous la cote 207-120.

Je, soussignée, Céline Ouimet, g.m.a., directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.

ADOPTÉ

5. CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du conseil ont reçu une copie de la correspondance du mois. Cette liste est déposée aux archives municipales sous la cote 102-101.

MOT DU MAIRE

6. Parole du Maire

Monsieur Gilles Dagenais mentionne que Mme Audrée Bourdeau cesse la présidence au comité des loisirs. Une lettre de remerciements lui sera acheminée.

Le 26 octobre dernier avait lieu la « soirée reconnaissance Montérégienne 2018 » organisée par Loisirs Sport Montérégie. Cette soirée a pour but de reconnaître les gens qui se sont démarqué en tant que bénévole dans notre région. Cette année pour notre municipalité, Mme Denise Poupard, présidente de l'Association Marie-Reine, Mme Mélanie Laplante pour la mise en place d'une ligne de dek hockey et la Famille Payant ont été félicités pour leur implication dans notre milieu.

Il mentionne que la cueillette des ordures aux deux (2) semaines débute au mois de novembre et ce jusqu'à la fin avril.

7. PAROLE AUX RESPONSABLES DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Monsieur le conseiller Marc Roy

Monsieur Marc Roy siège sur le comité de l'Office municipal du Haut-Saint-Laurent. Lors de la dernière rencontre, il a été mentionné que des rénovations éventuelles au niveau des salles de bains et cuisines auront lieu à l'OMH situé à Saint-Chrysostome. Il demande de prévoir dans les prochains budgets un fonds pour ces rénovations.

Monsieur le conseiller Mario Henderson

Monsieur Mario Henderson mentionne que tous les camions à neige sont prêts.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Michel Labonté / 277, rang Saint-Louis

M. Michel Labonté dit avoir demandé l'installation d'un arrêt au coin des rangs Saint-Louis et Saint-Antoine afin de ralentir la circulation, puisque sa maison est située à proximité des intersections des rangs. Ce dernier a été installé en 2014. En octobre dernier les arrêts ont été enlevés et il se questionne pour quelle raison, est-ce que la municipalité a fait une étude pour en venir à les enlever. Il souligne lorsqu'il a de la visite chez lui, il ne veut pas que les enfants aillent jouer à l'extérieur car la vitesse des automobilistes est excessive.

Monsieur le conseiller Mario Henderson explique que c'est lui qui a proposé l'enlèvement des arrêts, il explique comment c'est dans les autres rangs municipaux.

M. Labonté réitère sa demande en installant à nouveau des arrêts au coin des rangs Saint-Louis et Saint-Antoine, afin de ralentir la circulation car actuellement les autos passent à 80, 90 et 100 km/h.

Monsieur le Maire Gilles Dagenais explique qu'on a enlevé les arrêts et on a demandera une surveillance accrue à la Sûreté du Québec. Le conseil municipal va réétudier cette demande.

Dépôt du rapport de la Fête nationale 2018

Messieurs Jean-François Renaud et Pier-Luc Brault dépose le rapport des revenus et dépenses 2018 de la fête nationale 2018 avec un déficit de 3 612.19 \$. Le compte bancaire de la fête nationale a un solde de 6 572.54 \$.

Messieurs Renaud et Brault informent ne pas revenir sur le comité pour la prochaine année. Les membres du conseil les remercient pour leur excellent travail. Un mot sera publié dans l'Info-Communautaire pour trouver des gens intéressés à prendre la relève.

Demande de M. Régis Gauthier / Centre de la petite enfance

M. Régis Gauthier demande si on aura un centre de la petite enfance tel que promis. Monsieur le Maire Gilles Dagenais explique que c'est corporatif, 80 places ont été autorisés par le Ministère de la famille. Un appel d'offres a eu lieu dernièrement et les soumissions sont plus hautes que le budget autorisé.

Le CPE Kaléidoscope devra retourner en appel d'offres au printemps prochain. Les élus désirent rencontrer la députée Mme Claire Isabelle à ce sujet.

Le conseil municipal souligne que la municipalité a investi dans ce projet avec l'achat d'un terrain pour l'aménagement d'un parc, amener les services municipaux jusqu'au bâtiment et l'achat d'un « trotti-bus » pour la garderie.

M. Robert Provost

M. Robert Provost demande l'âge pour avoir droit à un logement à l'Office municipal ? On lui répond que l'âge requis est de 65 ans.

M. Israël Bétournay

M. Israël Bétournay habite au 28, rue Saint-Augustin et demande si c'est normal que le locataire qui habite dans le bloc appartements situé au 25, rue Saint-Augustin fasse de la mécanique et « rince » son véhicule. Le conseil municipal en fera mention à M. Sébastien Pelletier, inspecteur municipal et qu'il peut venir déposer une plainte officielle au bureau municipal.

Mme Lucette Henderson

Mme Lucette Henderson désire connaître l'horaire de la cueillette des ordures pour 2019. Monsieur le Maire Gilles Dagenais explique l'horaire aux semaines jusqu'à la fin octobre et qu'à partir de novembre la cueillette a lieu à toutes les deux (2) semaines.

M. Pier-Luc Brault

M. Pier-Luc Brault demande si les étangs ont été vidangés et si nous avons une subvention ? Le conseil municipal lui répond qu'on a aucune subvention. Monsieur le conseiller Marc Roy explique que l'argent est cumulé d'année en année par les usagers du réseau d'égout afin de prévoir la vidange.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

8. TRAVAUX D'ASPHALTAGE RANG SAINT-ANTOINE / ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT

Mme Céline Ouimet, directrice générale/secrétaire-trésorière informe qu'une visite de chantier est prévu ce jeudi, 8 novembre. Notre ingénieur-conseil M. André Pilon sera présent, M. Sylvain Gougeon, employé municipal ainsi que le contracteur « Les Pavages Céka ». Le point sera reporté à une séance ultérieure.

2018-11-339

8.1 PAIEMENT FACTURE HONORAIRES PROFESSIONNELS M. ANDRÉ PILON, INGÉNIEUR CONSEIL

CONSIDÉRANT la résolution 2018-06-194 dans laquelle la municipalité a accepté l'offre de services professionnels de « *André Pilon, ingénieur conseil* » pour la préparation de plans et devis et surveillance des travaux pour une distance de 850 mètres (*SECTION 1*);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a ajouté 425 mètres supplémentaires pour les travaux dans le rang St-Antoine (*SECTION 2*);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a ajouté 2 249 mètres supplémentaires pour les travaux dans le rang St-Antoine (*SECTION 3*);

CONSIDÉRANT qu'il y a des honoraires supplémentaires applicables à la réalisation du mandat en fonction du montant du coût des travaux tel que mentionné dans l'offre de services;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER la nouvelle facture #2018-143 au coût de 28 818.05 \$, en fonction du coût des travaux et par ce fait, prend en considération le dépôt de 75% reçu pour le paiement de la première facture #2018-134.

ADOPTÉ

2018-11-340

8.2 MARQUAGE RANG SAINT-ANTOINE (SECTION DE L'ANNÉE PASSÉE)

CONSIDÉRANT que nous avons demandé un (1) prix pour marquer le rang Saint-Antoine (section d'asphaltage 2017);

CONSIDÉRANT qu'à cette période ci de l'année, ce n'est pas la température idéale pour procéder à du marquage;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder au marquage de tous les rangs en 2019;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE reporter le marquage de la chaussée en 2019.

ADOPTÉ

2018-11-341

9. SOUSSIONS « ENLÈVEMENT, TRANSPORT ET TRIS DES MATIÈRES SECONDAIRES RÉCUPÉRABLES »

CONSIDÉRANT que la municipalité est allée en appel d'offres public pour l'enlèvement, transport et tris des matières secondaires récupérables »;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu deux (2) soumissions à savoir :

SOUSSIONNAIRE	1 FOIS SEMAINE	TARIF	TARIF	TOTAL
		1 AN + TXS OPTION A	3 ANS + TXS OPTION B	
Col Sel Transit inc.		71.34 \$	69.48 \$	Par porte
Robert Daoust & fils inc.		58.57 \$	58.57 \$	Par porte

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE retenir « l'option B » du plus soumissionnaire conforme, soit « Robert Daoust & fils inc. » pour trois (3) années, au coût de 58.57 \$, plus taxes/par porte. Le conseil municipal autorise Monsieur Gilles Dagenais, maire et Madame Céline Ouimet, directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Chrysostome à signer la convention entre les parties.

ADOPTÉ

2018-11-342

10. GALERIE ARRIÈRE CCM / SOUMISSION ARCHITECTE

CONSIDÉRANT l'état de la galerie arrière du Centre culturel municipal;

CONSIDÉRANT la proposition de « Riel Regimbald architectes » pour le relevé et mise en plan, plans de construction, devis, prévisions budgétaires et l'appel d'offres ;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE demander aux architectes un prix pour faire enlever la galerie arrière. Par la suite, le conseil municipal décidera s'ils vont de l'avant avec l'ajout d'une toiture au dessus de la porte arrière.

ADOPTÉ

11. POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROGUE (CANNABIS)

Le conseil municipal discute de la nouvelle loi sur le cannabis. Il faudra qu'un règlement soit fait et applicable par la Sûreté du Québec. Monsieur le conseiller Steve Laberge voudrait de la prévention afin de conscientiser la population.

2018-11-343

12. NUVAC / FACTURE

CONSIDÉRANT que la compagnie « Nuvac » avait ensemencé l'automne dernier des bactéries dans l'étang 1 afin de faire diminuer les boues;

CONSIDÉRANT que « Nuvac » s'engageait à défrayer la facture totale s'il n'y avait pas de résultat positif;

CONSIDÉRANT que ces derniers devaient nous démontrer, dans un rapport concluant, que les bactéries avaient agis;

CONSIDÉRANT qu'aucune mesure de boues, avant et après, l'ensemencement de l'étang 1 n'a été faite de leur part;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal n'a aucune preuve concluante;

Proposé par Monsieur le conseiller Steve Laberge
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE refuser de payer la facture au montant de 4 282.82 \$.

ADOPTÉ

2018-11-344

13. ENTENTE TARGO COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la compagnie « Targo Communications » pour l'implantation d'un cabinet sur le terrain de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que le cabinet sera branché à même notre réseau électrique ce qui peut représenter plus ou moins 200 \$/année;

CONSIDÉRANT que dans l'entente initiale « Targo Communications » s'est engagé à fournir à la Municipalité de Saint-Chrysostome l'internet gratuit en échange leur permettre le branchement électrique au 624, rue Notre-Dame;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome accepte la charge de l'électricité.

ADOPTÉ

2018-11-345

14. ENTENTE TOUR VIDÉOTRON / 20, RUE MACHABÉE

CONSIDÉRANT que Vidéotron a une tour d'installée au 20, rue Machabée;

CONSIDÉRANT que ce terrain appartient à la municipalité et qu'un bail a déjà été conclu entre les deux (2) parties;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER le Monsieur Gilles Dagenais, maire et Madame Céline Ouimet, directrice générale/secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Chrysostome pour la mise à jour du bail Vidéotron (Site VL Saint-Chrysostome – MT845-03) datée du 10 octobre 2018.

ADOPTÉ

15. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Le conseil municipal accuse réception des états comparatifs en date du 5 novembre 2018.

2018-11-346

16. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES

CONSIDÉRANT la liste déposée des personnes endettées pour taxes;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QU'IL faut récupérer les personnes endettées pour taxes qui ont plus de trois (3) ans.

ADOPTÉ

17. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Tous les membres du conseil ont reçu la déclaration des intérêts pécuniaires qu'ils doivent compléter et déposer au bureau du directeur général/secrétaire-trésorier.

17.1 TRAVAUX SALLE COMMUNAUTAIRE / FENÊTRES, ÉLECTRICITÉ & ENSEIGNE

FENÊTRE : Le conseil municipal est informé que lorsque le contracteur a voulu prendre la mesure d'une des fenêtres situées au 2^e étage de la façade, que cette dernière était caché par le mur en gypse situé à l'intérieur de la salle. Le conseil municipal décide de remplacer quand même la fenêtre afin que garder l'esthétique sur la façade.

FIXTURES EXTÉRIEURES : Le contracteur demande s'il doit remettre les mêmes fixtures ou bien si on doit les changer. Le conseil suggère de les changer.

ACCÈS EN BÉTON : Puisque la fondation de la rampe de béton donnant accès à la salle communautaire ne peut être rattaché à cette dernière, il y aura un extra de 6 656 \$, plus taxes. Le conseil accepte cette proposition.

NOM DE LA SALLE : Monsieur le Maire Gilles Dagenais se retire de la discussion.

Des discussions ont lieu relativement à la nomination de la salle communautaire. En 2014, le conseil de l'époque avait statué de nommer la « Salle communautaire Gérald Dagenais-Bouthillier ». Monsieur le conseiller Mario Henderson s'interroge si ce nom fait l'unanimité. Certains enlèveraient le prénom « Gérald », on suggère « Salle des chevaliers de Colomb », d'autres « Centre communautaire ». Après délibération, le conseil municipal décide de la nommer « Salle communautaire Saint-Chrysostome ». Puisque la salle a été achetée par les Chevaliers de Colomb, Monsieur le conseiller Mario Henderson suggère de faire faire une plaque commémorative des instigateurs de cette salle et de l'installer dans le hall d'entrée afin de rendre hommage aux chevaliers de Colomb. Le conseil municipal est en faveur de cette proposition.

2018-11-347

NOMINATION SALLE COMMUNAUTAIRE / 400, RANG SAINT-ANTOINE

Monsieur le Maire Gilles Dagenais se retire de la discussion.

CONSIDÉRANT qu'en 2014, le conseil de l'époque avait statué de nommer la salle communautaire « Salle Gérald Dagenais-Bouthillier »;

CONSIDÉRANT que la municipalité effectue des travaux majeurs sur la façade de la salle;

CONSIDÉRANT que cet emplacement avait été acquis à l'époque par les Chevaliers de Colomb et que le conseil municipal désire rester le plus neutre possible face à sa nomination;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE renommer cet édifice « Salle communautaire Saint-Chrysostome » et de faire faire une plaque commémorative des instigateurs de la salle en l'honneur des Chevaliers de Colomb.

ADOPTÉ

2018-11-348

17.2 CENTRE SPORTIF RÉGIONAL « LES JARDINS DU QUÉBEC » / PROJET CSR 2020

CONSIDÉRANT que les représentants du Centre sportif régional les Jardins du Québec sont venus rencontrer le conseil municipal afin de leur présenter qu'une mise à niveau est nécessaire à l'aréna de Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT que les Municipalités du Village de Saint-Chrysostome et de la Paroisse Saint-Jean-Chrysostome ont appuyé le projet de la future aréna en 1981;

CONSIDÉRANT que cet aréna dessert notre communauté pour les jeunes qui sont inscrits au hockey et au patin;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité contribuera à 22 %, soit une somme de 6 629.62 \$, réparti sur 10 ans;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER de collaborer au projet « CSR 2020 » selon les estimés déposés. La Municipalité de Saint-Chrysostome désire spécifier qu'elle ne se tient pas responsable des autres futurs investissements et déficits dans l'aréna.

ADOPTÉ

Monsieur le conseiller Steve Laberge désire qu'un mot soit mis dans l'Info-Communautaire qui explique le projet CSR 2020 et la participation de la municipalité.

2018-11-349

17.3 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2019 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires 2019 ont été approuvées le 23 octobre 2018 par l'organisme mandataire;

CONSIDÉRANT que ces prévisions fixent à 6 450 \$ la contribution financière à être versée par la Municipalité de Saint-Chrysostome pour le transport adapté aux personnes handicapées;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2019;

QUE soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixe à 6 450 \$ la contribution financière à être versée par la Municipalité de Saint-Chrysostome, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉ

N.B. : Une vérification sera faite auprès de parents qui réclament pour le transport vers Huntingdon, quels sont les besoins et quel service on pourrait leur offrir.

SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

18. DEMANDES DU SERVICE INCENDIE

M. Paul Dagenais, chef pompier demande si le conseil municipal a pris une décision relativement à l'engagement de M. Dovic Bourdeau comme T.P.I. 1 jour semaine. Le conseil municipal en discutera lors de la prochaine séance de travail sur le budget.

Il informe aussi qu'il y a eu un (1) échec aux examens pompiers et qu'une reprise aura lieu.

Monsieur le conseiller Marc Roy dit avoir eu des félicitations concernant l'exercice de feu qui a eu lieu à l'Office municipal d'habitation le mois dernier. M. Dagenais explique avoir fait l'exercice pratique sans avoir avisé les pompiers et les résidents,

que la seule personne qui a été avisé c'est la directrice de l'office, Mme Claude Arton. Le temps de réponse des pompiers a été très rapide.

Cependant pour la pratique à l'école Montpetit, c'est beaucoup plus difficile. Il faut toujours aviser à l'avance et il y a des problèmes d'évacuation. Monsieur le Maire Gilles Dagenais discutera avec la président de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands des problèmes d'évacuation à l'école.

2018-11-350 **18.1 DEMANDE DE REHAUSSER AU NIVEAU 1**

CONSIDÉRANT que le service incendie actuel est PR-DEA et le besoin de rehausser au niveau 1;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE rehausser au niveau 1 et d'assumer les frais de formation.

ADOPTÉ

19. PRÉPARATION SINISTRE / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Le point 18.2 sera reporté à la séance du mois de décembre.

SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-11-351 **20. ENGAGEMENT CHAUFFEUR AU DÉNEIGEMENT / SAISON 2018-2019**

CONSIDÉRANT que nous avons affiché un poste de chauffeur au déneigement sur appel, sans heure garantie pour la saison hivernale 2018-2019

CONSIDÉRANT que M. Christian Rochefort postulé comme chauffeur au déneigement sans heure garantie;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ENGAGER M. Christian Rochefort sur appel au tarif horaire de 20.10 \$ pour la saison hivernale 2018-2019. M. Stéphane Laberge, chef d'équipe devra superviser l'employé ainsi que les heures au déneigement.

ADOPTÉ

2018-11-352 **21. SOUSSION CAMION LÉGER -TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Chrysostome a procédé par demande de soumission sur invitation auprès de deux (2) fournisseurs, la fourniture d'un camion neuf pour le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu qu'une (1) seule soumission soit :

SOLUTION FORD INC.
Camion Ford 2018 / 6 cylindres
3.3 litres, boîte de 8 pieds
Couleur blanc
2 roues motrices
Coût : 34 723.04 \$/tx incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire l'achat du camion Ford 2018 et que la dépense nette sera imputée de la façon suivante:

- 13 050 \$ dans le budget taxation
- 8 950 \$ dans le surplus affecté
- 9 691.01 \$ dans le surplus libre

ADOPTÉ

2018-11-353

21.1 MAINTENANCE INDUSTRIELLE DUMOUCHEL / RÉPARATION BOÎTE DE VITESSE DE RÉDUCTION

CONSIDÉRANT qu'il faut changer la boîte de vitesse de réduction sur le dégrilleur situé à l'usine d'épuration des eaux usées;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER la soumission de Maintenance Industrielle Dumouchel pour le remplacement de la boîte de vitesse au montant de 2 759.40 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

22. DOSSIER 356, MONTÉE MERCIER / PROCÉDURE

Les propriétaires qui habitent au 356, montée Mercier ont aménagé un muret en pneus pour l'élevage de chiens. Cet aménagement a été fait il y a plus ou moins 10 ans et ils affirment avoir eu l'autorisation de l'inspecteur municipal à l'époque. Aucune note ou permis n'a été émis à cet égard. Une lettre a été acheminée le 30 septembre dernier aux propriétaires dans laquelle un délai de 30 jours leur est accordé pour disposer des pneus, sans quoi des procédures judiciaires seront prises dans ce dossier.

Le conseil municipal a pris connaissance de la lettre envoyée le 1^{er} novembre dernier par les propriétaires du 356, montée Mercier concernant le muret en pneus et les autos de derby. Les propriétaires semblent vouloir s'en occuper mais désire que le conseil municipal prenne en considération qu'il y a un problème de tiques dans notre région et qu'il est préférable d'effectuer les travaux lorsque le sol sera gelé. Pour l'enlèvement des autos de derby, les propriétaires mentionnent qu'ils les enlèveront lorsque le règlement municipal sera appliqué par tous. Il faut statuer un délai maximal pour l'enlèvement des pneus.

2018-11-354

DOSSIER 356, MONTÉE MERCIER / DÉLAI

CONSIDÉRANT que le muret de pneus sert de clôture pour l'élevage de chiens pour le 356, montée Mercier;

CONSIDÉRANT le risque au niveau environnemental;

CONSIDÉRANT le problème d'autos de derby;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE contacter les propriétaires afin d'en venir à une entente pour l'enlèvement des pneus d'ici la fin avril et les autos de derby devront être enlevées immédiatement.

ADOPTÉ

2018-11-355

23. PRIORITÉ D'ACTION 2019-2020 / SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'il faut établir les priorité 'actions 2019-2020 pour le Comité de la sécurité publique de la MRC le Haut-Saint-Laurent;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mettre l'emphase sur le contrôle de la vitesse dans les rues et rangs et la circulation des véhicules lourds dans les rangs suivants :

Contrôle de la vitesse	Rang Duncan
	Rang Saint-Antoine
	Rue Saint-Thomas
	Rue Jean-François
Contrôle des véhicules lourds	Rang Saint-Joseph
	Rang Duncan

ADOPTÉ

2018-11-356

23.1 INSTALLATION SEPTIQUE 330, RANG SAINT-JEAN-BAPTISTE / MANDAT

CONSIDÉRANT les interventions municipales dans ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'une vérification de l'installation septique sise au 330, rang Saint-Jean-Baptiste est requise;

CONSIDÉRANT que la municipalité a eu des discussions avec le propriétaire de l'emplacement;

CONSIDÉRANT la soumission de «Environnement LCL inc.» pour procéder à l'inspection de l'installation septique pour cet emplacement (Offre de service OS-3006);

CONSIDÉRANT que le propriétaire est d'accord avec cette proposition et s'engage à payer les frais sur son compte de taxes ;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater « Environnement LCL inc. » pour l'inspection de l'installation septique et imposer sur ses taxes municipales selon la Loi sur les compétences municipales.

ADOPTÉ

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24. INAUGURATION « CENTRE CULTUREL DR MARC HÉTU » / FIXER DATE

Considérant que le conseil municipal désire nommer le centre culturel « Centre culturel Dr Marc Héту » en la mémoire de ce grand homme;

Le conseil municipal mandate Mme Céline Ouimet, directrice générale/secrétaire-trésorière à communiquer avec sa conjointe, Mme Michèle Handfield afin de lui demander quel moment serait le plus opportun de souligner cet événement.

CONTRIBUTIONS ET VIE COMMUNAUTAIRE

2018-11-357

25. LEGION ROYAL CANADIENNE / INVITATION SERVICE COMMÉMORATIF & COURONNE

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACHETER une (1) couronne de 20 pouces au coût de 75 \$ à l'occasion du Jour du souvenir qui a lieu à tous les 11 novembre. Monsieur le Maire Gilles Dagenais sera présent lors de la cérémonie commémorative qui aura lieu à la Filiale d'Hemmingford de la Légion.

ADOPTÉ

26. CENTRE DE RESSOURCES FAMILIALE / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Le Centre de Ressources familiales du Haut-Saint-Laurent sollicite notre appui financier afin de les aider à organiser une fête de Noël pour environ 100 enfants. Le conseil municipal accuse réception de la demande et ne désire pas y contribuer.

VARIA

TRAVAUX PHASE IV / FIXER DATE DE RENCONTRE

Mme Céline Ouimet, directrice générale/secrétaire-trésorière fait mention que les plans pour le projet de la phase IV doivent être déposés d'ici la fin novembre. Le conseil municipal désire attendre le dépôt des plans et une rencontre avec les intéressés sera fixée en décembre.

2018-11-358

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. / LOT 5 483 569

CONSIDÉRANT la demande d'aliénation et de lotissement d'une partie du lot 5 483 569 en faveur de « Suzette Demers et associés »;

CONSIDÉRANT que « Suzette Demers et associés » désire acquérir une partie du lot 5 486 569 afin d'agrandir leur exploitation acéricole;

CONSIDÉRANT le potentiel acéricole sur le lot 5 486 569;

CONSIDÉRANT que cette érablière est située à proximité de leur exploitation acéricole;

CONSIDÉRANT que cette demande ne contrevient à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une exploitation agricole enregistrée;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPUYER la demande d'aliénation et de lotissement en faveur de « Suzette Demers et associés ».

ADOPTÉ

2018-11-359

GAZEBO

CONSIDÉRANT que les travaux d'excavation ont été faits;

CONSIDÉRANT le besoin de retenir les services de M. André Prévost pour la réalisation de la dalle;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE retenir les services de M. André Prévost au tarif horaire de 20.10 \$ et de procéder à l'achat du béton.

ADOPTÉ

2018-11-360

APPUI AU PROJET D'ART COLLABORATIF « AU-DELÀ DES REGARDS »

CONSIDÉRANT la demande d'appui d'Une Affaire de Famille au projet d'art collectif;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPUYER et de collaborer au projet d'art collaboratif « Au-delà des regards » sur le territoire du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

COMPTEURS D'EAU

Mme Céline Ouimet, directrice générale/secrétaire-trésorière mentionne aux membres du conseil que le Centre de services partagés du Québec a publié un appel d'offres sur invitation pour se départir de compteurs d'eau neufs. La mise minimale est de 50 \$. Le conseil municipal n'est pas intéressé par cette offre.

2018-11-361

CONSTATS D'INFRACTIONS / DOSSIER 211, RIVIÈRE NOIRE SUD

CONSIDÉRANT la problématique de chiens pour le 211, rang de la Rivière noire sud;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER l'inspecteur municipal, M. Sébastien Pelletier, à émettre trois (3) constats d'infraction pour les motifs suivants :

1. Nombre de chiens
2. Chiens errants
3. Chiens non enregistrés auprès de la municipalité

Madame la conseillère Colette Jaquet demande de vérifier dans la réglementation si l'obligation d'enregistrer son chien est stipulé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE Q UESTIONS

M. Régis Gauthier / 101, rue Céline

M. Régis Gauthier informe que l'employé de la voirie qui est allé couper le gazon sur la rue Desroches il y a environ un mois et demi aurait arraché sa borne et voudrait la faire remplacer. Une vérification sera faite auprès du département de la voirie.

M. Jean-François Brault

M. Jean-François Brault mentionne que vendredi dernier, il y avait du « futsal » à la salle communautaire de 18h30 à 21h30. Une dame est venue à la salle afin de pouvoir monter la salle pour la funérailles de son conjoint qui avait lieu le lendemain. La dame était fâchée de ne pas avoir été avisée par le personnel de bureau quand elle est allée chercher la clé. Une vérification à l'interne sera faite à cet effet.

Monsieur le Conseiller Mario Henderson demande quelle sera la nouvelle forme du CLD du Haut-Saint-Laurent. Monsieur le Maire Gilles Dagenais explique que le CLD du Haut-Saint-Laurent a été dissous dernièrement mais il reste sous la gouverne de la MRC le Haut-Saint-Laurent. À l'avenir, les services seront offerts par ces derniers.

2018-11-362

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE lever la séance régulière à 23H00 l'ordre du jour étant épuisée.

ADOPTÉ

Monsieur Gilles Dagenais
Maire

Madame Céline Ouimet, g.m.a.
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

* * * * *